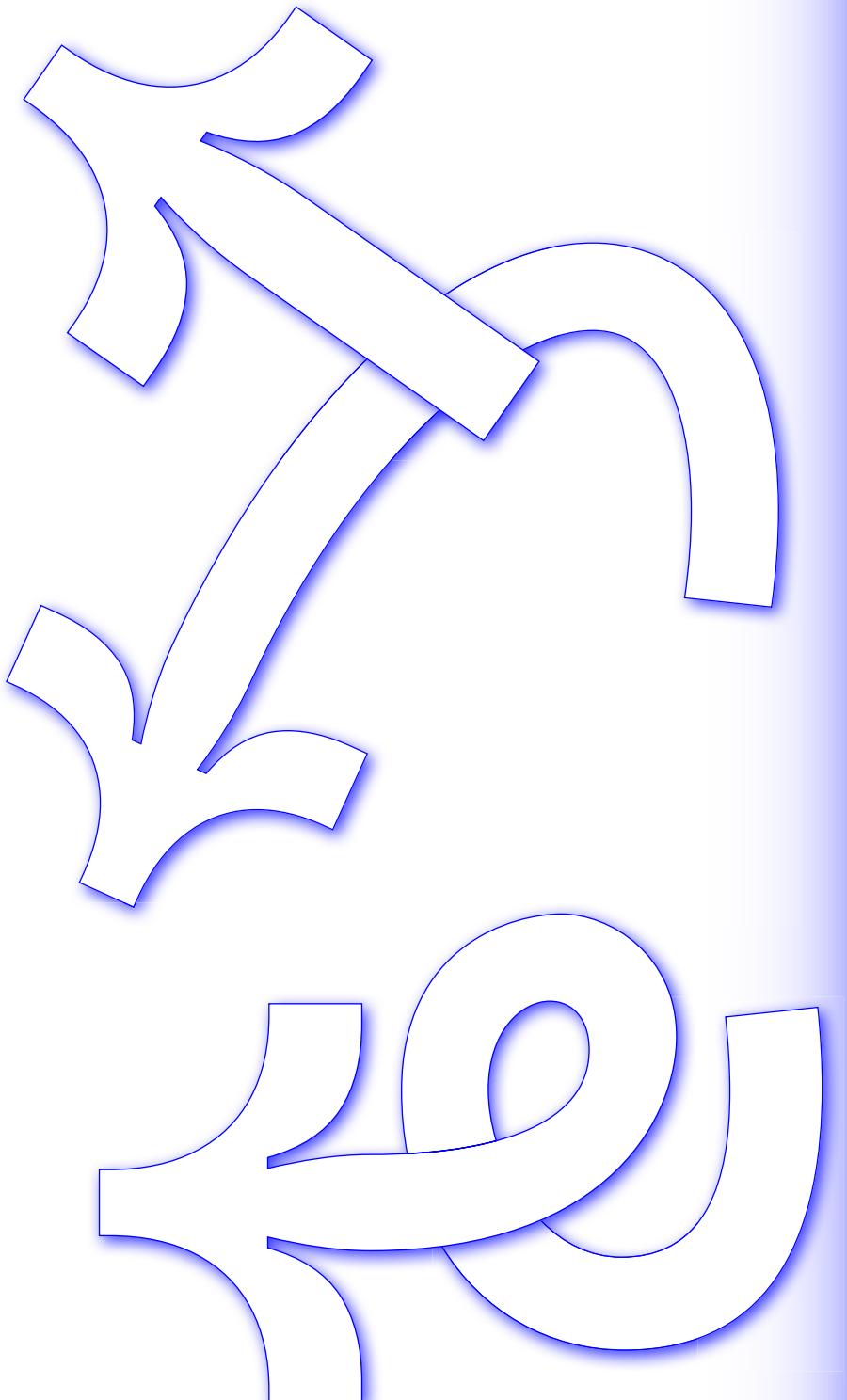


guide de l'étudiant.e*x

esa St-Luc Bruxelles → 2025 → 26



Bienvenue à l'esa St-luc Bruxelles

Se repérer

Volet administratif

- Droits d'inscription
- Réduction des droits d'inscription
- Attestation de fréquentation et carte d'étudiant·e·x
- Attestations à faire compléter par le secrétariat
- Dispenses / valorisation de crédits
- Allègement de programme
- Certificats et motifs d'absence
- Sois en ordre sur le plan administratif
- Abandon des études
- Visages utiles à connaître

B.A.-Ba de l'étudiant·e·x

- Glossaire
- Que faut-il concrètement retenir?
- Sois bien informé·e·x et régulier·ère·x

Vie numérique de l'étudiant·e·x

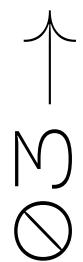
- Identifiant et mot de passe
- Cloud
- Moodle, supports de cours et évaluation des enseignements
- Boîte e-mail @stluc.school
- Valves électroniques
- Adresses e-mail des enseignant·e·x·s
- Réseaux sociaux
- Visages utiles à connaître

Ressources et aides

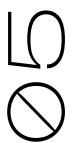
- Aide sociale
- Aide psychologique
- Aide à la réussite
- Aide matérielle et technique
- Délégué·e·x·s de classe et étudiant·e·x·s engagé·e·x·s
- International
- Lutte contre le harcèlement et les discriminations
- Visages utiles à connaître



Bien qu'imprimé pour être distribué aux étudiant·e·x·s de 1^{re} bachelier, ce guide a été conçu pour être le plus utile dans sa version interactive à télécharger avec ce QR code.

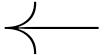


bienvenue...



Photographies Septembre Tiberghien, Cécile Dujardin, Arnaud Salmon © Regular studio

Bienvenue à l'esa St-Luc Bruxelles



Cher·ère étudiant·e·x,

Nous te souhaitons la bienvenue à l'esa St-Luc Bruxelles !

Notre école se veut résolument inclusive, ouverte à la diversité et respectueuse des différences : il nous tient à cœur qu'elle devienne très rapidement la tienne.

C'est pourquoi ce guide a été imaginé pour t'aider à comprendre le fonctionnement de l'école, ses services, les aides dont tu pourras disposer, tes obligations et les modalités d'organisation des études, qui ont beaucoup changé ces derniers temps. Nous t'encourageons à le lire attentivement et à t'y référer régulièrement.

L'objectif de l'école est de former des créatif·ve·x·s encadré·e·x·s par des théoricien·ne·x·s, des chercheur·euse·x·s et des professeur·e·x·s issu·e·x·s des domaines artistiques concernés en proposant des programmes d'enseignement et de recherche axés sur les métiers du design, de l'habitat, des techniques du bâti, de l'aménagement intérieur, de l'écodesign, des politiques innovantes ainsi que sur les nouvelles formes de communication graphique et visuelle et de narration contemporaine, y compris numériques.

Des programmes qui incitent autant à la pratique qu'à la réflexion, dans la perspective de te doter d'une solide culture générale et des outils critiques nécessaires à l'exercice de ta discipline. Le monde évolue rapidement et les outils et technologies que tu seras amené·e·x à manier également; notre but est de te préparer aux réalités de la profession et, plus largement, de te sensibiliser à la société dans laquelle chacun·e·x sera amené·e·x à exercer ses talents.

Nous sommes à ta disposition pour t'accompagner, te guider dans ces démarches et te mettre dans les meilleures conditions pour réussir tes études.

Très belle année académique !



Septembre
Tiberghien



Cécile
Dujardin

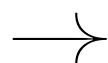


Arnaud
Salmon



Philippe
Lepinois
**Conseil
académique**

se repérer



Se repérer

→ Place Morichar n°30, St-Gilles

C'est là que se déroulent la plupart des activités d'apprentissage et que se trouvent plusieurs services essentiels comme le secrétariat, une cafétéria, un espace d'exposition (le M30), un atelier d'auto-édition (le Printlab), un magasin de matériaux de réemploi (la CAB), etc.

Le **code d'entrée** de la porte sera communiqué oralement le jour de l'accueil.

Pour situer les locaux : ceux commençant par « M » sont dans l'aile qui donne sur la place Morichar (prends à gauche en sortant de la cage d'escalier) tandis que ceux commençant par « E » sont dans l'aile donnant sur la rue d'Espagne (prends à droite en sortant de la cage d'escalier). Le chiffre qui suit immédiatement la lettre donne l'étage du local.

Exemples :

M45 : 4^e étage, dans l'aile qui donne sur la place Morichar;
E23 : 2^e étage, dans l'aile qui donne sur la rue d'Espagne.

→ Rue d'Irlande, St-Gilles

C'est là, au n° 58, que se trouvent les auditoires où se donnent la plupart des cours théoriques (Aud. 1 et 2 au rez-de-chaussée, aud. 3 au 1^{er} étage et aud. 4 au 2^e étage).

Sur le coin opposé, au n° 57, se trouve l'école secondaire Institut Saint-Luc Bruxelles qui comprend la [procure](#) où tu peux acheter des fournitures artistiques à prix concurrentiels.

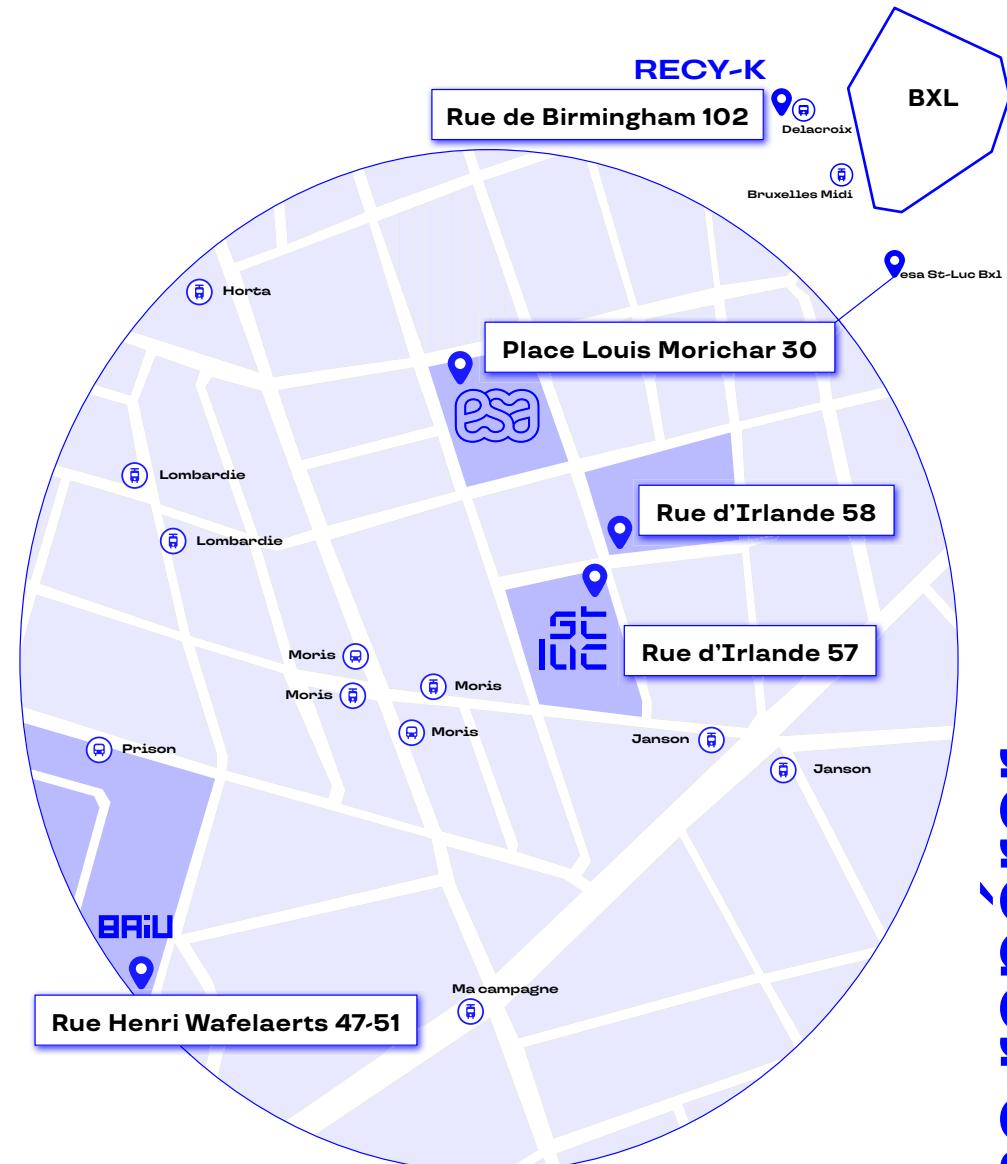
→ Rue Wafelaerts n° 47-51, St-Gilles

C'est là que tu trouveras la bibliothèque et médiathèque ([BAIULOCI](#)), un lieu idéal pour faire des recherches et réviser.

Tu peux même y prendre rendez-vous (seul·e·x ou en groupe) pour apprendre à faire des recherches efficaces pour tes travaux (info-baiubruxelles@uclouvain.be).

→ Rue de Birmingham n° 102, Anderlecht

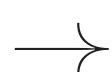
Sur le site du **RECY-K**, on trouve le Master en Design d'innovation sociale et notre tout nouveau **Fablab**.



Fikret Ozudogru
Concierge
Morichar 30



Alil Ozudogru
Concierge
Rue d'Irlande 58



Volet administratif

Le secrétariat est ouvert aux étudiant·e·s
UNIQUEMENT de 13h30 à 18h

→ Droits d'inscription

Montants

Les montants des droits d'inscription sont disponibles [ici](#).

Attention : les montants diffèrent en fonction de ton année d'études et du fait que tu sois ou non étudiant·e·x de l'Union européenne !

Délais

Tu devras verser un acompte de 50€ minimum **au plus tard pour le 31 octobre**. Tu devras verser le solde restant dû **au plus tard pour le 1^{er} février**.

Attention : c'est à toi de te mettre en ordre ; aucune facture ne sera envoyée. Si tu n'es pas en ordre, tu ne pourras pas présenter les examens ni suivre les cours du second quadrimestre !

Le paiement se fait par virement bancaire

Bénéficiaire : Comité organisateur des Instituts Saint-Luc (COISL)

Depuis la Belgique : BE19 3100 1936 3512

Ou depuis l'étranger :

Virement européen (gratuit) :

Banque ING Chaussée de Waterloo 687 – 1180 Bruxelles

BIC : BBRU BEBB

IBAN : BE 19 3100 1936 3512

Communication : NOM, prénom, cursus et année (ex : AI 1, BD-E 2...)

→ Réduction des droits d'inscription

Si tu penses avoir droit à l'une des deux possibilités mentionnées ci-dessous, tu dois impérativement **introduire une demande de bourse d'étude avant le 31 octobre** !

a) La bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les conditions d'octroi de cette bourse sont disponibles [ici](#).

Le formulaire de bourse intitulé « 1^{re} demande - études supérieures » se télécharge ou se remplit directement en ligne [ici](#).

b) La réduction pour étudiant·e·s de condition modeste

Cette réduction concerne uniquement les étudiant·e·s de condition modeste dont les parents vivent et payent leurs impôts en Belgique ; les conditions d'octroi sont reprises à la p. 2 de la brochure d'aide sociale disponible [ici](#).

Tu dois introduire une demande de bourse d'études (point a) au préalable, celle-ci étant gérée par un service ministériel qui pourra déterminer si ton dossier est recevable pour la bourse d'études ou pour la réduction.

Si tu es boursier·ère·x ou bénéficies de la réduction, contacte le service comptabilité (economat@islb.be). Cela te permet également de bénéficier d'une aide du service social de l'école.

→ Attestation de fréquentation et carte d'étudiant·e·x

Pour recevoir ta **carte d'étudiant·e·x**, ton dossier doit être en ordre : l'acompte des droits d'inscription doit avoir été versé et tous les documents demandés lors de l'inscription, y compris la photo d'identité, doivent avoir été remis au secrétariat.

En attendant de recevoir ta carte, **l'attestation de fréquentation** prouve ton statut d'étudiant·e·x. Le jour de la rentrée, quatre attestations par étudiant·e·x seront distribuées dans les classes pour les étudiant·e·s de 1^{re} bachelier ; les étudiant·e·s des autres années recevront leur attestation sur leur adresse @stluc.school.

→ Attestations à faire compléter par le secrétariat

Attention : aucun document complété par le secrétariat ne sera envoyé par la poste ou par e-mail !

a) Pour les abonnements des transports en commun

Attention : les réductions sur les abonnements concernent uniquement les étudiant·e·s ayant moins de 25 ans (pour la STIB) ou moins de 26 ans (pour la SNCB). **Pour le TEC, aucune attestation n'est demandée, il suffit d'avoir moins de 25 ans pour obtenir un tarif préférentiel.**

1 — Pour la **STIB**, télécharge le document « [attestation scolaire](#) » (ce n'est pas nécessaire si tu es domicilié·e·x en Région bruxelloise) ; pour la **SNCB**, télécharge le [formulaire C 42](#).

2 — Complète tes parties ;

3 — Dépose les documents dans la boîte aux lettres du secrétariat ;

4 — Les documents sont prêts au plus tard le lendemain et peuvent être retirés au secrétariat entre 13h30 et 18h.

b) Pour les allocations familiales

Attention : l'acompte des 50€ des droits d'inscription doit avoir été payé pour que le secrétariat complète ce document !

- 1 —** Dépose dans la boîte aux lettres du secrétariat le document des allocations familiales reçu à ton domicile (le Formulaire B);
2 — Les documents sont prêts 48 heures plus tard et peuvent être retirés au secrétariat entre 13h30 et 18h.

→ Dispenses / Valorisation de crédits

Si tu as réussi certains cours lors de précédentes études dans un autre établissement et que tu souhaites valoriser ces crédits en vue d'une dispense, il faut télécharger et imprimer le [formulaire de demande de dispense](#) (ou prendre une des copies papier déposées devant le secrétariat), le faire remplir par l'enseignant-e-x concerné-e-x par la dispense, puis le remettre à **Sabine Debeer** entre le **6 et 9 octobre**, uniquement **en mains propres** (bureau MO2 dans le couloir juste après la cafétéria).

Attention : demande tes dispenses pour le 1^{er} ET le 2^e quadrimestre!

→ Allègement de programme

Un allègement est une dérogation accordée en raison de motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux qui permet à un-e-x étudiant-e-x de diminuer sa charge horaire. Il doit être demandé en début d'année, sauf exception (motif médical ou social grave). S'il est demandé en début d'année, les droits d'inscription sont calculés au prorata du nombre de crédits mis au programme d'études. Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de demande et sur les conditions d'un allègement, prends contact avec Philippe Lepinois : p.lepinois@stluc-esabxl.org

→ Certificats et motifs d'absence

Les certificats et motifs d'absence **ORIGINAUX** doivent être déposés dans les 3 jours suivant l'absence dans la boîte aux lettres de Sabine Debeer (située dans le couloir juste après la cafétéria). Le nom de l'étudiant-e-x doit être bien lisible et il faut aussi indiquer la classe (cursus + année).

Dans le cas d'une absence prolongée, c'est-à-dire une absence d'une semaine ou plus, contacte Sabine Debeer : s.debeer@stluc-esabxl.org

→ Sois en ordre sur le plan administratif

Si tes coordonnées changent ou si tu as renouvelé ta carte d'identité, informe au plus vite le secrétariat. Si le secrétariat t'appelle pour obtenir une information ou un document pour compléter ton dossier, réagis rapidement !

→ Abandon des études

Si tu décides de quitter l'esa St-Luc Bruxelles, tu dois **obligatoirement** passer au secrétariat pour **signer un document d'abandon**. Pour que ton année ne soit pas considérée comme une année perdue et pour d'autres raisons détaillées [ici](#), il faut signaler ton éventuel abandon **avant le 30 novembre**.

→ Visages utiles à connaître



Raffaella De Lepeleire
Isabelle Greivelding
Accueil



Anne-Bénédicte
Philippart



Isabelle
Payen
Dossiers étudiants



Célia
Tripoli



Sabine Debeer
**Cotations, absences
et dispenses**



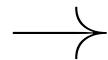
Cécile Thuillier
Relations internationales



Aurélie Arpigny
**Gestion des horaires
et locaux**



Anne Pollet
Dossiers enseignants



B.A.-BA de l'étudiant·e·x

→ Glossaire

Acquis d'apprentissage : il s'agit de ce que l'étudiant·e·x doit savoir, comprendre et être capable de réaliser à la fin d'un cursus ou d'une unité d'enseignement ; définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, ils sont spécifiés dans les livrets étudiants des différents cursus (cf. p.12).

Activité d'apprentissage (AA) : il s'agit des enseignements organisés par l'établissement (cours théoriques, cours techniques, ateliers...), des stages, des travaux de fin d'études...

Année académique : l'année académique désigne la période qui commence le 14 septembre et se termine le 13 septembre suivant.

Bachelier (BA) : grade académique qui s'obtient après avoir réussi des études de premier cycle, correspondant généralement à 180 crédits. Un bachelier « *professionnalisant* » permet d'exercer directement un métier après l'avoir obtenu, tandis qu'un bachelier « *de transition* » prépare au cycle suivant (le master).

Bloc : les cycles d'études sont structurés et présentés en blocs correspondant à un ensemble d'unités d'enseignement pour un total de 60 crédits. Généralement, les bacheliers comprennent trois blocs et les masters comprennent deux blocs.

Crédit : unité correspondant au temps consacré par l'étudiant·e·x à une activité d'apprentissage. Un crédit représente environ 30 heures de travail.

Master (MA) : grade académique qui s'obtient après avoir réussi des études de deuxième cycle, correspondant généralement à 120 crédits.

Programme annuel de l'étudiant·e·x (PAE) : ensemble cohérent, approuvé par le jury, d'unités d'enseignement d'un programme d'études auxquelles les étudiant·e·x·s s'inscrivent régulièrement pour une année académique. Un PAE compte généralement 60 crédits.

Quadrimestre (quadri) : l'année académique est divisée en deux quadrimestres ; le premier va de septembre à janvier et le second, de février à juin.

Unité d'enseignement (UE) : il peut s'agir soit d'une activité d'apprentissage isolée, soit d'un ensemble d'activités d'apprentis-

sage qui sont regroupées parce qu'elles poursuivent des objectifs communs au niveau des acquis d'apprentissage attendus.

→ Que faut-il concrètement retenir ?

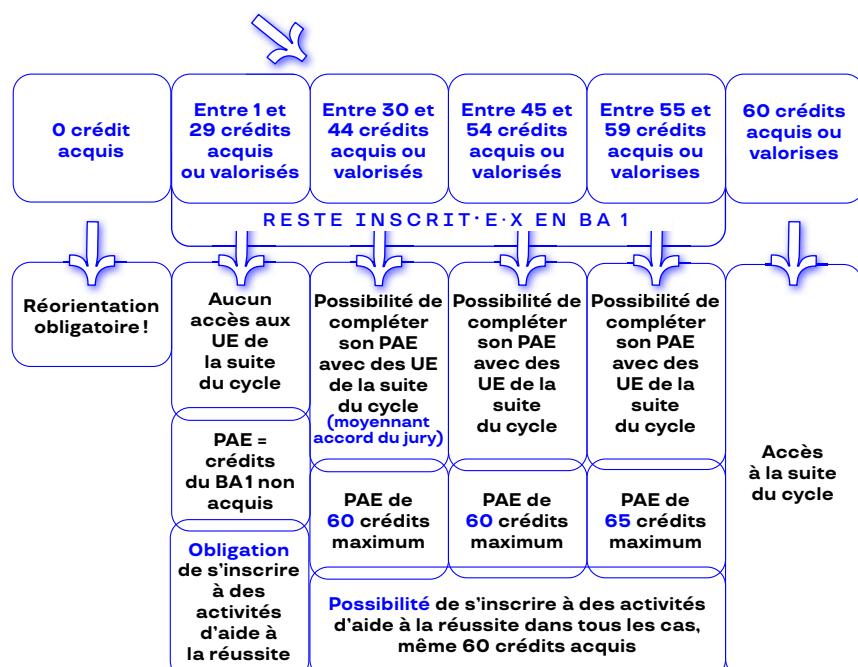
Le concept d'**unité d'enseignement (UE)** est très important à comprendre : l'étudiant·e·x doit en effet obtenir une **moyenne d'au moins 10/20 dans une UE** pour la valider.

Il est à noter qu'à l'esa St-Luc Bruxelles, une **note égale ou inférieure à 8/20** (note d'exclusion) dans une activité d'apprentissage (AA) invalide automatiquement la réussite de l'UE, quelle que soit la moyenne obtenue.

Exemples : Pour une UE comprenant deux AA, si l'étudiant·e·x obtient 8/20 pour l'une et 12/20 pour l'autre, iel devra obligatoirement repasser la matière échouée pour valider les crédits de toute l'UE.

En revanche, si l'étudiant·e·x obtient 8,5/20 pour l'une et 11,5/20 pour l'autre, la moyenne de 10/20 est atteinte *sans* note d'exclusion. L'étudiant·e·x obtient donc les crédits validant l'UE et ne devra pas repasser l'examen relatif à l'AA échouée.

Pour réussir une année d'études, il faut **valider toutes les UE de ton programme annuel de l'étudiant·e·x (PAE)**, qui comporte en temps normal **60 crédits**. À l'issue d'une première inscription en 1^{re} bachelier, six scénarios sont possibles :



Attention : Le nombre d'années pour réussir les différents blocs de ton bachelier est limité. Pour être finançable (droit de se réinscrire) dans le 1^{er} cycle, l'étudiant·e·x doit avoir acquis :

Après 1 an dans le cursus	 1 UE minimum
Après 2 ans dans le cycle	 60 premiers crédits d'un cursus
Après 4 ans dans le cycle	 120 crédits
Après 5 ans dans le cycle	 180 crédits
en cas de réorientation	 une année supplémentaire

Attention : une spécificité des écoles d'art est qu'il n'y a **pas de seconde session** pour la plupart des activités d'apprentissage qui comportent une production artistique (ateliers et activités de soutien à l'atelier). Ces activités d'apprentissage sont indiquées par des croix sur les grilles de cours.

→ **Sois bien informé·e·x et régulier·ère·x**

En tant qu'étudiant·e·x, tu dois savoir ce qu'on attend de toi en termes d'apprentissages : cela suppose la lecture de **la grille de cours** et des **fiches de cours** relatives à ton cursus. Tu trouveras ces documents sur la page du cursus que tu as choisi, à partir de l'onglet **cursus** sur le site de l'école.

Nul·le·x n'est censé·e·x ignorer la loi : tu es donc supposé·e·x avoir pris connaissance du **règlement des études** qui explicite l'organisation des études supérieures artistiques à l'esa St-Luc Bruxelles.

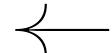
Tu dois veiller à ne manquer aucune information importante. À ce titre, tu dois consulter régulièrement les **valves de l'école** (tableaux d'affichage juste après le secrétariat) ainsi que ta **boîte e-mail @stluc.school**, que tu peux dévier vers une adresse de ton choix (**voir p. 16**).

Étudiant·e·x, c'est un métier en soi ! Même si tu as plus de libertés qu'en secondaire, tu te dois à toi-même d'**être régulier·ère·x** : c'est la plus importante clé du succès dans les études supérieures !

Pour rappel, il n'y a **pas de seconde session concernant les ateliers et activités de soutien à l'atelier**. En conséquence, il est indispensable d'y être très régulier·ère·x et toute absence à ces activités d'apprentissage doit donc être dûment justifiée (**voir p. 10**).

Tout·e·x étudiant·e·x qui comptabilisera, au cours d'un même quadrimestre, **cinq absences injustifiées** à un même cours artistique, théorique ou technique pourra être **empêché de présenter certains travaux ou se voir refuser l'accès aux évaluations**. Il en va de même pour les absences injustifiées durant la période des préjurys.

Vie numérique de l'étudiant·e·x



Le **portail web** donne accès à moodle, au cloud et à ta boîte e-mail @stluc.school.

Ça ne devrait pas être trop difficile pour toi de te familiariser avec les outils numériques du portail web mais, en cas de difficulté, tu y trouveras des modes d'emploi, et si tu n'y trouves toujours pas de réponse, tu pourras envoyer un e-mail à Louis Vandervelde (support@stluc.school).

→ **Identifiant et mot de passe**

Tu recevras en début d'année un e-mail à l'adresse que tu as communiquée lors de ton inscription avec ton identifiant et un mot de passe.

Cet e-mail sera envoyé depuis l'adresse support@stluc.school : pense à enregistrer cette adresse dans tes contacts afin d'éviter que ce mail n'arrive dans tes spams ou à vérifier tes spams en début d'année.

Ton **identifiant** de connexion correspond à ton adresse e-mail @stluc.school. Le **mot de passe** te permettra d'accéder à ta boîte e-mail, à moodle et au cloud.

En cas de perte de ton mot de passe, tu peux en demander un nouveau en cliquant sur « **Demande un nouveau mot de passe** » tout en bas de la page d'accueil du portail.

→ **Cloud**

Le portail web donne accès au **cloud** sur lequel étudiant·e·x-s et enseignant·e·x-s peuvent partager des fichiers (films, travaux volumineux...). Tu peux très facilement y créer des dossiers et les partager avec d'autres étudiant·e·x-s.

→ **Moodle, supports de cours et évaluation des enseignements**

Le portail web donne également accès à la plateforme **moodle** chaque activité d'apprentissage y a sa propre page.

Note bien que **c'est à toi de t'inscrire** aux pages moodle des cours que tu suis. Pour trouver tes cours, rien de plus simple : ils sont rangés par cursus et par bloc sur la page d'accueil de moodle. Moodle sert principalement à accéder aux **supports de cours** (diaporama, syllabus, bibliographie, consignes de travaux, calendrier des remises...).

Les supports de cours ne sont pas requis pour les cours artistiques mais bien pour les cours généraux et techniques. Ils doivent en principe être mis sur moodle par les enseignant·e·x·s au plus tard un mois après le début de l'activité d'apprentissage. Leurs versions définitives doivent être à la disposition des étudiant·e·x·s au plus tard le 30 novembre pour le 1^{er} quadrimestre et le 31 mars pour le 2^e quadrimestre.

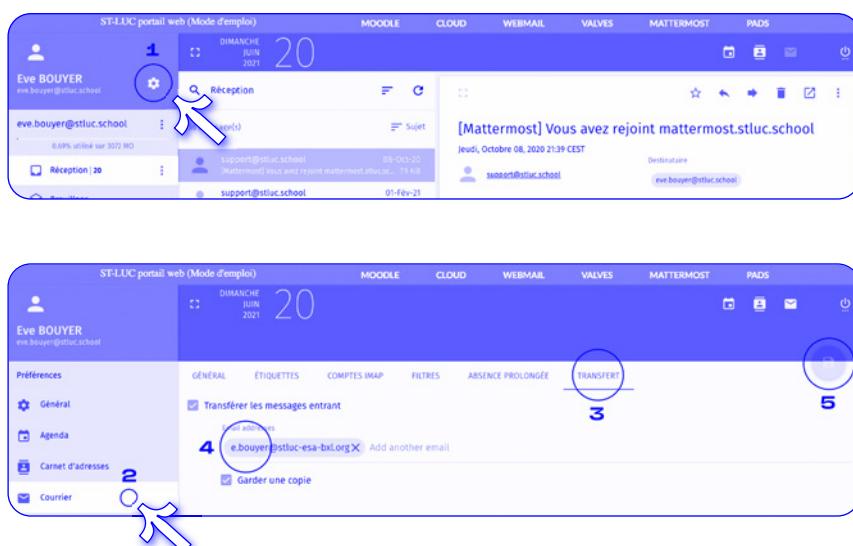
Certain·e·x·s enseignant·e·x·s n'utilisent pas (ou pas encore) moodle, donc certaines pages de cours n'ont aucun contenu. Elles sont cependant ouvertes afin d'y réaliser l'**évaluation des enseignements par les étudiant·e·x·s (EEE)**. L'EEE te permettra (via moodle) de donner ton avis sur les cours que tu as suivis. C'est notre coordinatrice qualité, Emmanuelle Raingeval, qui t'invitera à remplir l'EEE à la fin de chaque quadrimestre.

→ Boîte e-mail @stluc.school

C'est également via le portail web que tu accèderas à **ta boîte e-mail @stluc.school**. Tu n'auras accès à tes bulletins que via cette adresse! C'est aussi via cette adresse que les enseignant·e·x·s, le secrétariat, le Service d'aide à la réussite et la direction de l'école communiqueront avec toi.

NB : tu peux si tu le souhaites faire une **déviation (transfert)** : ainsi, tous les e-mails envoyés à ton adresse @stluc.school seront automatiquement transférés sur l'adresse existante de ton choix.

La procédure est détaillée ci-après :



1 - Cliquer sur Paramètres :

2 - Aller dans Courrier > 3 - Transfert

4 - Indiquer l'**adresse e-mail** sur laquelle transférer les mails

5 - Cliquer sur Enregistrer :

Attention au piratage! Beaucoup d'étudiant·e·x·s ont déjà eu leur compte piraté, ce qui a entraîné des blocages de tout le portail. Pour l'éviter, il est important de se protéger des virus et autres intrusions. **Nous te conseillons deux logiciels gratuits** : Bitdefender Free comme antivirus et Malwarebytes Free pour un scan mensuel complémentaire. Activer Windows Defender est également conseillé.

Sois particulièrement prudent·e·x lorsque tu consultes le portail depuis ton téléphone et penses bien à toujours vérifier que tu es à la bonne adresse avant de taper ton mot de passe !

→ Valves électroniques

Tu pourras accéder aux **valves électroniques** depuis le portail ou depuis le site web de l'école. Tu y trouveras notamment les horaires de cours et des examens et les décisions de délibérations. Pour tous·te·x·s les étudiant·e·x·s, le nom d'utilisateur est « etudiant » (sans accent) et le mot de passe est « sesame » (sans accent).

→ Adresses e-mail des enseignant·e·x·s

Pour communiquer par e-mail avec les enseignant·e·x·s, il faut leur écrire aux adresses **@stluc-esabxl.org** et non aux adresses @stluc.school qui sont la plupart du temps inactives. Tu trouveras le répertoire de ces adresses ici, onglet « Mails profs ».

→ Réseaux sociaux

Connecte-toi sur les réseaux sociaux pour découvrir et partager tout ce qui concerne l'école et ses occupant·e·x·s. Et y participer!



→ Visages utiles à connaître



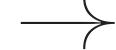
Louis Vandervelde
Portail web



Emmanuelle Raingeval
Coordination qualité et durabilité



Laurence Vandeputte
Communication



Ressources et aides

→ Aide sociale

Le service social propose différentes **aides sociales et financières** pour les droits d'inscription, les fournitures artistiques, le numérique, les voyages, la culture, les soins médicaux et psychologiques... ou toute forme d'aide qui se justifie. Il offre aussi des **conseils adaptés aux besoins des étudiant·e·x·s**, notamment sur les démarches extérieures à l'école (démarches administratives, allocations, soins de santé, accès au logement...). Tu pourras trouver les brochures relatives aux aides de l'école et aux aides extérieures ainsi que le formulaire de demande d'aide [ici](#).

L'assistante sociale est disponible lors de permanences sur rendez-vous les mercredis de 8h à 11h30, les jeudis de 9h30 à 13h et les vendredis de 9h30 à 14h au local E12. Tu peux prendre rendez-vous [ici](#).

Tu peux aussi la contacter par mail pour poser des questions ou prendre rendez-vous : m.dessalines@islb.be.

Au sein de l'école, **Raffaella** du secrétariat est la personne de contact à même de te donner des conseils généraux sur l'aide sociale. Elle s'occupe aussi d'afficher des bons plans sur la fenêtre à ta droite quand tu entres dans le bâtiment de Morichar.

→ Aide psychologique

Un service d'aide psychologique est disponible gratuitement pour tout·e·x étudiant·e·x qui en ressent le besoin.

Une permanence est organisée tous les mardis de 10 à 14h (sauf congés scolaires) au local E12. Il faut prendre rendez-vous via ce [lien](#). La permanence permet d'accueillir tout·e·x étudiant·e·x en questionnement, difficulté ou en souffrance psychique et de réfléchir avec iel à la meilleure manière d'être accompagné·e·x. L'étudiant·e·x peut se présenter seul·e·x ou avec une personne de confiance. Il est également possible de venir y parler d'une inquiétude pour un·e·x autre étudiant·e·x.

L'intention de ce service n'est pas de se substituer à un accompagnement thérapeutique : la psychologue pourra orienter l'étudiant·e·x vers un centre de suivi psychologique si cela s'avère nécessaire. Elle est également tenue au secret professionnel et la confidentialité des échanges sera scrupuleusement respectée. La psychologue est également joignable par e-mail si nécessaire, et répondra dans la mesure de ses possibilités.

psy@stluc-esa-bxl.org

Nous t'informons aussi de l'existence de **Safesa**, une cellule de soutien à la culture du consentement et aux espaces d'apprentissage safe dans les ESA bruxelloises.

Crée en 2022 avec le soutien du pôle académique de Bruxelles, cette cellule s'occupe de faire de la prévention et offre des consultations psychologiques gratuites aux étudiant·e·x·s en questionnement ou touché·e·x·s par des situations de harcèlement, de discriminations et/ou de violences sexistes et sexuelles. Ces consultations ont lieu dans un espace d'accueil bienveillant, confidentiel et indépendant des ESA. Pour plus d'informations ou une prise de rendez-vous, va sur [Instagram](#) ou écris un e-mail (cellule.safesa@gmail.com).

→ Aide à la réussite

Le service d'aide à la réussite ou SAR a pour finalité de favoriser les chances de réussite des étudiant·e·x·s, notamment en offrant des **conseils généraux** et en organisant des **ateliers**. Plus d'informations [ici](#).

Si tu redoutes ou rencontres des **échecs** et que tu aimerais recevoir des conseils, tu peux venir en parler avec Eve Bouyer sans rendez-vous lors de sa **permanence** du vendredi, de 14h à 16h au local E12, ou si tu souhaites la rencontrer à un autre moment, tu peux prendre rendez-vous avec elle [ici](#).

Pour toute question liée à l'aide à la réussite ou aux ateliers du SAR : e.bouyer@stluc-esa-bxl.org.

Depuis plusieurs années, des **tutorats** sont proposés à certain·e·x·s étudiant·e·x·s, particulièrement ceux de 1^{re} bachelier en situation d'échec à l'issue de la session de janvier. Les tuteur·ice·x·s sont choisi·e·x·s parmi les étudiant·e·x·s des années supérieures.

Pour finir, un accompagnement sur mesure est offert aux étudiant·e·x·s rencontrant **un trouble de l'apprentissage, un handicap ou une maladie invalidante**. Si tu es concerné·e·x, contacte Philippe Lepinois avant le 15 octobre : p.lepinois@stluc-esa-bxl.org

→ Aide matérielle et technique

Il existe au sein de l'école différents services qui peuvent aider ta vie étudiante sur les plans matériels et techniques.

Dans le couloir du 2^e étage (aile Morichar), tu trouveras la **cellule de production**, une initiative du Service social qui met à disposition des étudiant·e·x·s **deux ordinateurs, un scanner et un copieur multifonction**. Les ordinateurs sont des PC connectés à internet, disposant de la suite Adobe, du logiciel Autodesk et de LibreOffice. Le scanner permet de numériser jusqu'en A3 en très bonne qualité.



Le copieur multifonction permet d'imprimer et de photocopier ou scanner soit en page par page, soit avec le système d'avaleuse ; pour les impressions et photocopies, il faut acheter une carte pré-payée à la procure.

Au – 1, tu pourras trouver le **Printlab**, un **atelier d'auto-édition et d'auto-production** donnant accès à différents modes d'impression et de façonnage et ce, quasiment à prix coûtant. Il s'agit d'un laboratoire de fabrication où chacun·e·x est amené·e·x à imprimer par ses propres moyens ses créations, en expérimentant les possibilités et les caractéristiques de chaque mode d'impression. Plus d'infos, réservation, FAQ, tarifs et contact [ici](#).

Au – 2, tu trouveras la **caverne d'Ali Baba** (ou **CAB**), un magasin de matériaux de réemploi. Cette récupérathèque fonctionne avec sa propre monnaie et est accessible à tous·te·x·s les étudiant·e·x·s de l'école. Plus d'infos et horaires [ici](#).

Toujours au **– 2**, tu pourras trouver l'**Atelier Son**, un espace dédié à l'exploration sonore sous toutes ses formes : enregistrement de sources extérieures, design sonore, podcast et bien plus encore en fonction de tes besoins. Il s'agit d'un laboratoire de création sonore où chacun·e·x est amené·e·x à explorer et expérimenter les possibilités et les caractéristiques de divers outils et techniques sonores. Plus d'infos et réservations [ici](#).

Au **RECY-K**, tu pourras trouver le **Fablab**, un espace conçu pour t'accompagner dans tes projets de fabrication d'objets physiques nécessitant des outils assistés par ordinateur comme les imprimantes 3D, les CNC, les graveurs laser et bien d'autres. Le Fablab est également équipé de plusieurs outils de découpe pour le bois, le métal et le verre. Plus d'infos, réservations, FAQ, tarifs et contact : t.grivel@stluc-esb-bxl.org

Pour finir, au n° **57** de la rue d'Irlande, tu pourras trouver la **procure**, un petit magasin dans lequel tu peux acheter des fournitures artistiques à prix concurrentiels. Les bénéfices sont reversés au Service d'aide sociale afin de soutenir les étudiant·e·x·s dans le besoin. Horaires et tarifs [ici](#).

→ Délégué·e·x·s de classe et étudiant·e·x·s engagé·e·x·s

Dès la rentrée, un·e·x **délégué·e·x** est élue·e·x dans chaque classe. Son rôle ? Représenter ta classe et faire le relais entre les étudiant·e·x·s qui la composent, les professeur·e·x·s et l'administration de l'école.

Le **Conseil des étudiants** organise une série d'activités à destination des étudiant·e·x·s et te représente dans diverses instances

(le Conseil de gestion pédagogique, les Conseils d'option et le Conseil social). Plus d'informations sur le Conseil des étudiants et les instances [ici](#). Tu peux prendre contact avec le Conseil des étudiants pour poser tes questions, faire des demandes aux instances ou t'investir dans la vie de l'école par exemple en faisant remonter des infos, des idées, en proposant des activités que le Conseil des étudiants pourrait mettre en place... (cesl.bxl@gmail.com ou https://www.instagram.com/ce_stluc/)

Si tu le souhaites, tu peux te **porter volontaire** comme délégué·e·x de classe et/ou comme membre du Conseil des étudiants. N'hésite pas : ce sera une expérience très enrichissante !

Un autre lieu d'engagement au sein de l'école est l'**Ecolab**. C'est un laboratoire d'idées ouvert à tous·te·x·s centré autour de l'environnement. Tu peux voir ce qu'ils font [ici](#). Envie de les rejoindre ? ecolab.stluc.bxl@gmail.com

→ International

L'école accorde beaucoup d'importance au développement des relations internationales, pilier de la formation artistique : plus d'informations [ici](#).

Ainsi, tu penses peut-être déjà à entreprendre un **séjour à l'étranger** pour y suivre une partie de ton cursus académique (études ou stage). Il faudra attendre d'être en 2^e année de bachelier pour introduire un dossier de candidature auprès de [Cécile Thuillier](#) mais tu peux déjà y réfléchir et t'y préparer en t'informant sur les [conditions](#) et les [écoles partenaires](#).

→ Lutte contre le harcèlement et les discriminations

L'esa St-Luc Bruxelles s'engage dans la lutte contre le harcèlement et les discriminations à travers la mise en place d'une cellule spécifique qui a pour mission de définir et de mettre en œuvre, en accord avec la direction, la politique de lutte contre toute forme de harcèlement et de discriminations au sein de l'esa St-Luc Bruxelles. Cela implique notamment des actions de **sensibilisation** et de **prévention**, ainsi que des propositions pour rendre les procédures existantes les plus inclusives possibles. La cellule est composée de représentant·e·x·s (étudiant·e·x·s, enseignant·e·x·s, personnel administratif) de l'école, engagé·e·x·s sur base volontaire.

Par ailleurs, des « **points écoute** » sont désignés parmi les étudiant·e·x·s et enseignant·e·x·s pour accompagner et guider les étudiant·e·x·s qui se sentirait victimes de harcèlement, violences ou de discrimination. Les contacts, présentations et horaires des différents points écoute sont disponibles sur les valves électronique, et une adresse mail unique est disponible : ecoute@stluc-esb-bxl.org



Chaque étudiant·e·x est invité·e·x à lire le guide **SAFE PACT – charte anti harcèlement et discriminations**, qui comprend les valeurs et l'engagement de l'école sur ces questions, toutes les informations pour réagir en cas de situation problématique, ainsi qu'une série de ressources, internes et externes, pour être accompagné·e·x au mieux.

Enfin, l'école a engagé une **personne contact genre** (PCG) pour l'aider à intégrer une véritable politique de genre déclinée en trois volets : l'information (notamment via la rédaction d'un rapport diagnostic), la sensibilisation et la mise en réseau sur ces thématiques. Tu peux contacter Aline Gheysens (PCG) à l'adresse suivante : a.gheysens@stluc-esa.bxl.org

→ Visages utiles à connaître



Eve Bouyer
Aide à la réussite



Thérèse Groulard
Coordination de
l'aide sociale

Marjorie Dessalines
Aide sociale



Marjorie Dessalines **Aide sociale**



Marcella Scimè
Aide psychologique



Aline Gheysens
Personne de contact
genre



Thiébaut Grivel
Gestion de l'Atelier
Son et du Fablab



Félix Laurent
**Gestion du
Printlab**



esa St-Luc Bruxelles → 2025 ← 26